

Salon Photo de Riedisheim

L'Aronde
20, rue d'Alsace
68400 RIEDISHEIM - France

Patronages



Fédération
Photographique de
France
2018/01



Fédération Internationale
des Arts
Photographiques
2018/012



Photographic Society of
America
2018/012



The Royal Photographic
Society
2018/11

Calendrier

Date limite:	11 février 2018
Jugement:	24-25 février 2018
Notifications:	5 mars 2018
Exposition:	13 avril - 22 avril 2018
Retour des photos:	2 mai 2018
Envoi des catalogues:	2 mai 2018

Adresse - Contacts

Salon Photo de Riedisheim
L'Aronde
20, rue d'Alsace
68400 Riedisheim – France

☎ + 33 (0) 3 89 44 61 60

Co-présidents
Paolo PORTELA
Francis SCHROEDER
presidents@spr-photo.fr

☎ + 33 (0) 6 72 92 27 66

Site web
www.spr-photo.fr

Contact
concours@spr-photo.fr

Règlement

1. Le concours est ouvert à tous.

Toutefois, une entrée peut être rejetée lorsque l'organisation ou son mandataire, à sa discrétion raisonnable estime qu'elle n'est pas conforme aux conditions et règles de participation.

Les photographies (capture d'image des objets par l'intermédiaire de sensibilité à la lumière) doivent être faites par le participant par émulsion photographique ou acquies numériquement.

Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui tient le droit d'auteur de toutes ses œuvres présentées.

En soumettant une inscription, le participant certifie que les œuvres sont les siennes (les alias ne sont pas autorisés).

Le salon n'assume aucune responsabilité pour tout usage abusif du droit d'auteur.

Les images peuvent être modifiées électroniquement ou autrement à condition que le contenu photographique prédomine.

Il n'y a pas de restriction quant aux sujets présentés sauf tel qu'indiqué dans les définitions.

Par le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous patronage FIAP accepte sans exception et sans objection les termes suivants:

- Que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP.
- Que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise.
- Que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP.
- Qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

2 Sections et thèmes

Photographies papier

M : **Monochrome** – Thème libre, (PSA-PPD large mono)

C : **Couleur** – Thème libre, (PSA-PPD large)

P : **Portrait** (Couleur ou Monochrome), (PSA-PPD large color)

Note: Les images monochromes acceptées en section Portrait seront classifiées couleur (PPD Color Star Ratings - réglementation PSA).

Images projetées

L : **Thème libre** (Couleur ou monochrome), (PSA-PID color)

V : **Voyage** (Couleur ou monochrome) (PSA-PTD)

S : **Scènes de rue** (Couleur ou monochrome), (PSA-PID color)

3 Nombre de photographies: maximum 4 par section.

Les photographies similaires (presque identiques) et les photographies acceptées antérieurement au Salon de Riedisheim ne sont pas admises.

Les images soumises dans une section ne peuvent être représentées dans aucune des autres modifiées ou non.

Les 4 images des participants seront présentées consécutivement aux juges.

Le titre de l'œuvre ne pourra pas être composé uniquement de chiffres (réglementation PSA).

Aucune indication ne doit être visible sur la face de l'image.

4. **Format maximal des photos papier:** maximum 40 cm x 50 cm.

Les photos peuvent être montées sur support léger (dimension maximale du support: 40 x 50 cm).

5. **Identification des photographies papier :**

Chaque épreuve papier doit porter au verso :

- Nom, Prénom de l'auteur.
- Titre de l'œuvre et le numéro d'ordre correspondant au bordereau

Seules des étiquettes autocollantes peuvent être utilisés sur le dos des tirages non montées.

6. **Les décisions du Jury** seront sans appel.

Les organisateurs sélectionneront les œuvres qui seront exposées au salon.

7. Chaque auteur recevra par e-mail une **notification** de ses résultats.

8. **Un catalogue** imprimé (5 étoiles) sera envoyé à chaque participant.

9. **Reproduction des œuvres:**
 Dans l'intérêt général de l'événement, la reproduction des œuvres est autorisée dans le catalogue, le site web et/ou l'affichage dans les lieux d'exposition, sauf indication contraire expresse de l'auteur.
Note: Les participants stipulant que leurs images ne peuvent être reproduites ne seront pas admissibles pour l'attribution de prix, et de parution dans le catalogue.
10. Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Articles spécifiques aux Images Projetées

11. Matériel utilisé: projecteur HD. (Sony VPLHW4)
12. **Définition des fichiers Image:** Format Jpeg, largeur 1920 pixels x hauteur 1080 pixels maximum.
13. **Dénomination des fichiers Images:**
 Les fichiers images seront dénommés comme suit :
 Nom Prénom_NX_Titre.jpg
 Inscrire le Nom en lettres capitales.
 N : étant la lettre correspondant à la section (L, V, S)
 X : étant le numéro d'ordre de la photo correspondant au bordereau.

Exemple:

D	U	P	O	N	T	J	e	a	n	_	V	3	_	L	a	m	e	r	.	j	p	g
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

14. **Inscriptions :**
Pour toutes les sections (Papier et Images Projetées) :
Inscription en ligne via le site www.spr-photo.fr
 Un e-mail d'accusé de réception sera adressé à l'auteur.

Téléchargement des Images Projetées via le site web.

Pour les auteurs participant aux sections photos papier :
Adressez vos photos en joignant une copie de l'accusé de réception à :
 Salon Photo de Riedisheim
 L'Aronde
 20, rue d'Alsace
 68400 Riedisheim – France

15. Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les épreuves ne seront ni jugées, ni renvoyées et l'auteur ne recevra pas de catalogue.
 Les photographies papier ne seront retournées que si les frais d'expédition sont acquittés.
 Les images non retournées seront détruites.

Jury

Photographies Papier :

Daniel BRÄNDLI		Suisse
Anouk GRAUX		France
Tanja ZECH	EFIAP/p, MFIAP	Allemagne

Images Projetées

Charles BELLINGS	AFIAP	Belgique
Marcel DUBS	AFIAP	France
Jean SALEILLES	EFIAP	France

Remplaçants

Bernard BAY		France
Damien MANN	AFIAP	France

Récompenses

Pour chaque section :

Médaille Or FIAP
Médaille Or PSA
Médaille Or FPF
Médaille Or RPS
Ruban FIAP (2)
Ruban PSA (2)
Ruban RPS (2)
Choix des juges (3)
Prix du meilleur auteur (Trophée FPF)

Pour l'ensemble des sections :

Prix du Meilleur auteur : Insigne spécial bleu clair FIAP

Droits de participation

	Tous pays	Membres FPF Fédération Photographique de France
1 section	16 €	14 €
2 sections	20 €	18 €
3 sections	24 €	22 €
4 sections	28 €	26 €
5 sections	32 €	30 €
6 sections	36 €	34 €

Réduction pour clubs (envoi groupé) :

10% : 5 auteurs minimum

20% : 10 auteurs minimum

Option retour des photos papier

France		Autres Pays	
Auteur individuel	Groupe 2 auteurs	Auteur individuel	Groupe 4 auteurs
4 €	Pas de frais	10 €	6 € par auteur

Paiement

Chèque : France uniquement, libellés à l'ordre de « Salon Photo de Riedisheim »

Virement bancaire : IBAN : FR76 1720 6004 3393 0051 3105 585

PayPal : concours@spr-photo.fr

Autre mode de Paiement.

Définitions

Les images doivent être conformes à la plus stricte de ces définitions afin que les acceptations soient validées par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou le patronage.

Monochrome (FIAP)

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Monochrome (PSA)

Traduction

Une image monochrome est définie comme ayant diverses teintes de pas plus d'une couleur (diverses nuances de cette couleur de très léger à très foncé), mais peut être de n'importe quelle couleur unique. Images multi-tons (diverses nuances de deux couleurs ou plus) et niveaux de gris avec ajout d'une couleur d'accent ne sont pas acceptables dans les sections de la classe Monochrome et doivent être inscrites dans les sections de classe Couleur.

Note : Images monochromes acceptés PID reconnu sections couleur doivent seulement être créditées PID couleur Star Ratings

Voyage (PSA)

Traduction

Une image Photo Voyage exprime naturellement les caractéristiques d'une culture ou d'une terre.

Il n'y a aucune limitation géographique.

Images d'événements ou activités organisés spécifiquement pour la photographie, ou de sujets réalisés ou engagés pour la photographie ne sont pas appropriés.

Les gros plans de personnes ou d'objets doivent inclure des éléments qui fournissent des informations sur l'environnement.

Les techniques pour ajouter, déplacer, remplacer ou supprimer n'importe quel élément de l'image originale, à l'exception de recadrage, ne sont pas autorisées.

Les réglages admissibles sont l'enlèvement de poussière ou de bruit numérique, le rétablissement de l'apparence de la scène originale et la complète conversion en niveaux de gris monochrome.

Les autres dérivations, y compris infrarouges, ne sont pas autorisées.

Tous les ajustements doivent paraître naturels.

Portrait

Représentation d'une ou plusieurs personnes en toutes situations: académique, intimiste, en public, posée ou instantanée, en studio, dans la rue, en famille, dans leur environnement personnel, en activité de loisirs, en activité de travail, etc.

Les représentations d'animaux ne sont pas acceptées.

Scène de rue

La photographie « Scène de rue » exprime la vie quotidienne en extérieur dans toutes les conditions de situation, de lieu ou de temps.

La représentation d'au moins un élément humain est primordiale.

Les photographies de sport ou de spectacle en intérieur ne sont pas admises.